



Grande
Dixence

69^e rapport
EXERCICE
2019



GRANDE DIXENCE

69^E RAPPORT
EXERCICE 2019

8

Administration
de Grande Dixence SA
au 31 décembre 2019



Bilan

28



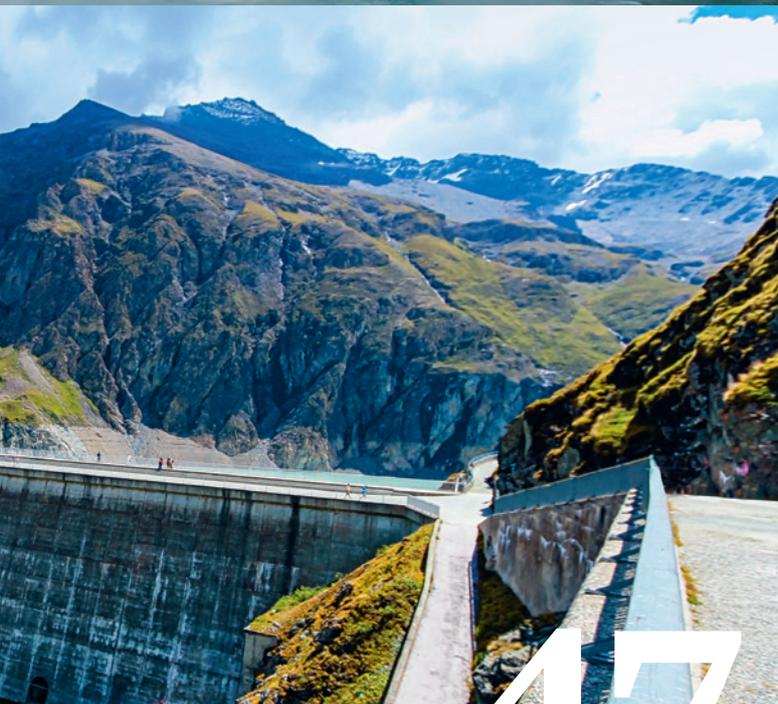


TABLE DES MATIÈRES

- 7** Actionnaires
- 8** Administration de Grande Dixence SA au 31 décembre 2019
- 10** Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2019
- 20** Volume des apports journaliers dans le lac des Dix
- 21** Énergie livrée aux actionnaires de Grande Dixence SA
- 24** Commentaires sur les comptes annuels
- 28** Bilan
- 30** Compte de résultat
- 31** Tableau de financement
- 32** Variation des capitaux propres
- 33** Proposition de répartition du bénéfice
- 34** Annexe aux comptes
- 47** Rapport de l'Organe de révision
- 50** Propositions à l'Assemblée générale

Ce rapport est agrémenté de photographies extraites d'une série de prises de vue d'installations de GD réalisées par drone.



ACTIONNAIRES

L'ÉNERGIE PRODUITE PAR GRANDE DIXENCE SA EST LIVRÉE DANS SA TOTALITÉ AUX QUATRE SOCIÉTÉS PARTENAIRES QUI SONT LES SEULS ACTIONNAIRES, SOIT :

ALPIQ SUISSE SA, LAUSANNE

(60 % du capital-actions)

Le capital-actions de Alpiq Suisse SA se trouve à raison de 100% en mains de Alpiq Holding SA dont les actionnaires sont EOS Holding (31,44%), Consortium suisse d'actionnaires minoritaires (31,44%), Schweizer Kraftwerksbeteiligungs AG (27,06%) et des particuliers pour 10,06%.

AXPO POWER AG, BADEN

(13 1/3 % du capital-actions)

Le capital-actions de Axpo Power AG se trouve entièrement en mains d'Axpo Holding SA dont les actionnaires sont les cantons ou services électriques cantonaux de Zurich, Argovie, Saint-Gall et Appenzell, Thurgovie, Schaffhouse, Glaris et Zoug.

BKW ENERGIE AG, BERNE

(13 1/3 % du capital-actions)

Le capital-actions de BKW Energie AG est détenu par le canton de Berne (52,54%), par le Groupe E SA (10%), par E.ON Energie AG (6,65%) et par la Société elle-même à hauteur de 8,41% (actions propres). La part flottante des actions représente 22,4%.

IWB INDUSTRIELLE WERKE BASEL, BÂLE

(13 1/3 % du capital-actions)

IWB Industrielle Werke Basel est une entreprise autonome de droit public dont le capital de dotation est entièrement détenu par le canton de Bâle-Ville.



◆ Les actionnaires de Grande Dixence SA assurent l'approvisionnement de leurs consommateurs grâce à une palette diversifiée de moyens de production (accumulation, fil de l'eau, nouvelles énergies renouvelables).

◆ La production de Grande Dixence SA représente le cinquième de l'énergie d'accumulation du pays.

◆ Grande Dixence SA est gérée comme une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'entier de la production d'énergie et, en contrepartie, couvrent l'entier des charges annuelles et le versement d'un dividende. Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont intégralement supportés par les actionnaires.

ADMINISTRATION DE GRANDE DIXENCE SA

AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION			Entrée en fonction	Échéance du mandat lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice
* WIDER Michael	Président, Vice-directeur général Alpiq Holding SA, Head of Generation Switzerland, Guin	2007	2021	
* ESCHLE Martin	Vice-président, Membre de la direction de IWB Industrielle Werke Basel, Zurich	2018	2020	
BOURGEOIS Jacques	Conseiller national, Membre de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, Avry-sur-Matran	2013	2021	
BRUTSCHIN Christoph	Conseiller d'État du canton de Bâle-Ville, Bâle	2009	2020	
BUCHER Thomas	Administrateur Alpiq Suisse SA, Feusisberg	2015	2021	
BÜHLER Guy	Head Asset Optimization & LTC Axpo Power AG, Belmont-sur-Lausanne	2018	2020	
GUESRY Pierre	Head of Asset Optimisation Commerce & Trading Alpiq SA, La Tour-de-Peilz	2014	2021	
* HUWYLER Jörg	Leiter Division Hydroenergie und Biomasse AXPO Power AG, Sarnen	2018	2020	
* MURISIER Amédée	Head Hydro Power Generation Alpiq AG, Liebefeld	2017	2021	
* PLASCHY Michaël	Head Nuclear Power Generation Alpiq AG, Ollon (VD)	2018	2021	
ROBERT-NICOUD Gilles	Head of Legal Generation Alpiq AG, Lausanne	2016	2021	
* ROUGE Nicolas	Responsable Support des actifs de production hydraulique Alpiq AG, Carouge GE	2013	2021	
SALVADORI Mauro	Head Public Affairs Alpiq AG, Colombier VD	2016	2021	
* STETTLER Andreas	Leiter Steuerung und Strategie Produktion BKW Energie AG, Burgdorf	2012	2020	
STURANI Renato	Chef Centrales hydrauliques BKW Energie AG, Zurich	2018	2021	

* Les administrateurs dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de direction.

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTAT DU VALAIS

CINA Jean-Michel Ancien conseiller d'État, Salquenen
FOURNIER Jean-René Ancien conseiller aux États, Sion

DÉLÉGUÉS DES COMMUNES CONCÉDANTES

BÜRGIN Christoph Ancien président de la Commune de Zermatt, Zermatt
MÉTRAILLER Damien Ancien président de la Commune d'Évolène, Vollèges

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

RUDAZ Éric, Sion

ORGANE DE RÉVISION

ERNST & YOUNG SA, Lausanne
Selon art. 727 et ss CO

DIRECTEUR

KRONIG Amédée, Zermatt

GESTION DE L'ACTIF

Alpiq Suisse SA, Lausanne



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 2019

1^{ER} JANVIER – 31 DÉCEMBRE

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

À l'assemblée générale du 30 avril 2019, les mandats d'administrateur de MM. Jacques Bourgeois, Thomas Bucher, Pierre Guesry, Amédée Murisier, Michaël Plaschy, Gilles Robert-Nicoud, Nicolas Rouge, Mauro Salvadori, Renato Sturani et Michael Wider sont arrivés à échéance. À cette occasion, tous les mandats ont été renouvelés pour une nouvelle période de trois ans.

GRANDE DIXENCE SA : UN FOURNISSEUR DE PUISSANCE

La force motrice de l'eau joue depuis très longtemps un rôle particulier dans le monde de l'électricité.

Rapidement mobilisable, la production des centrales hydroélectriques représente une énergie souple d'utilisation, propre et renouvelable.

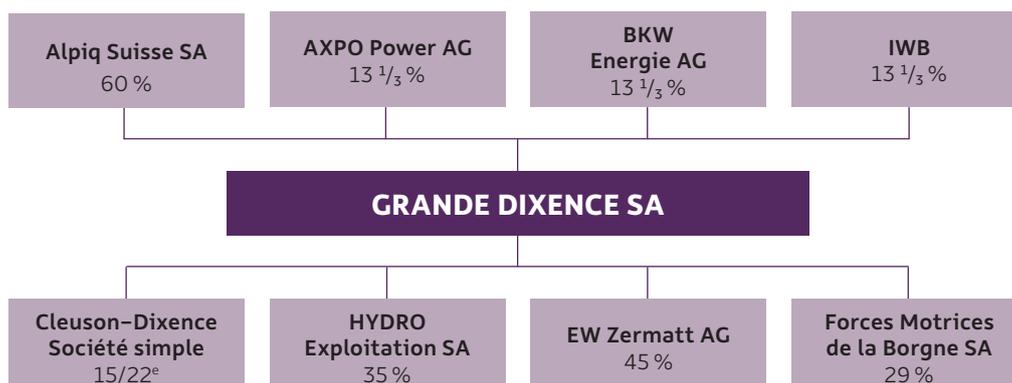
Dans ce contexte, avec ses installations, Grande Dixence SA est un leader de la fourniture de puissance en Suisse et en Europe. Avec la mise en exploitation de l'aménagement Cleuson-Dixence au début 2010, elle renforce sa position stratégique en la matière.

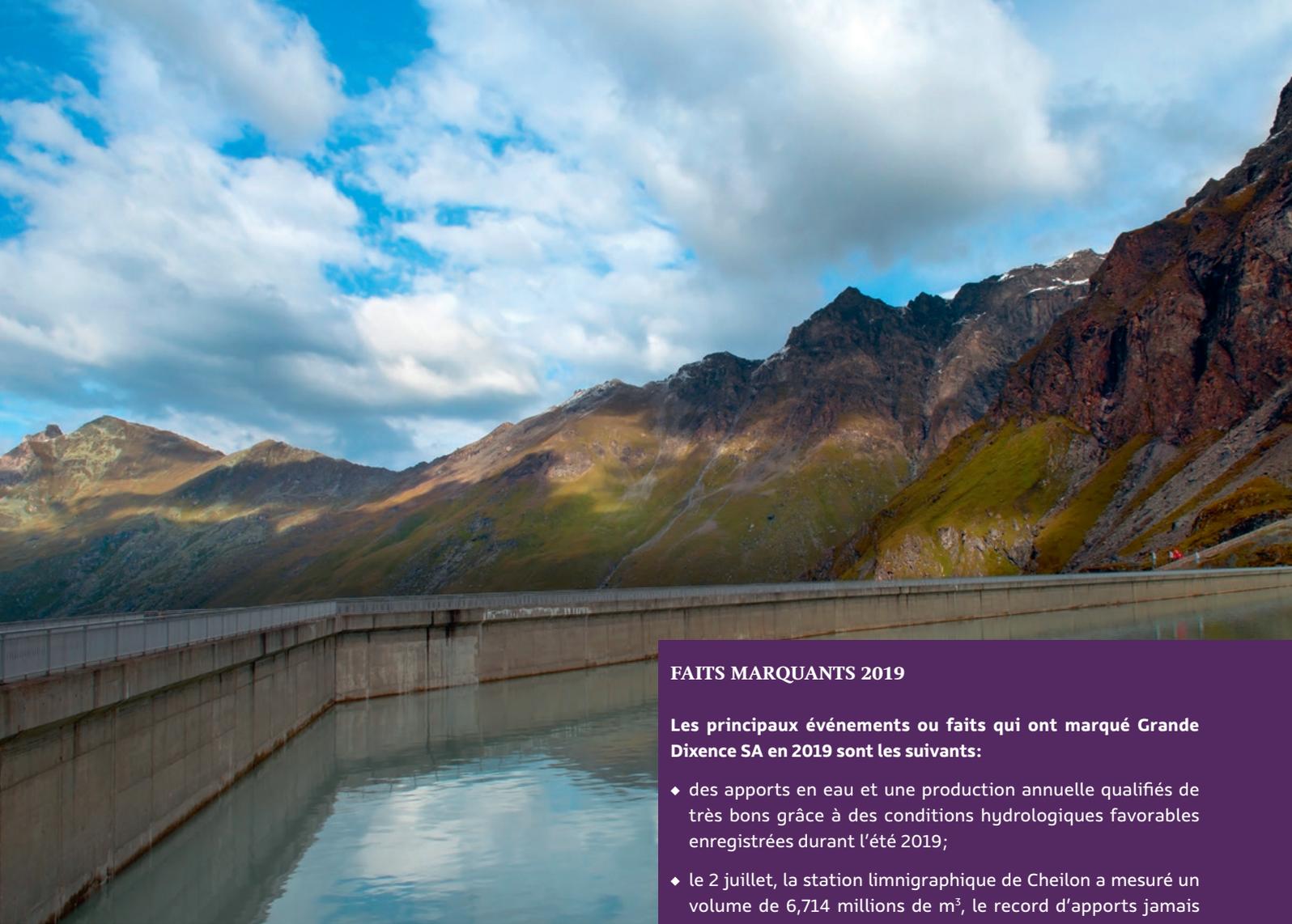
CONTEXTE GENERAL

Après une année 2018 dont les prix du marché ont été en augmentation, les commodités à terme telles que le charbon, le gaz et l'électricité ont terminé l'année 2019 à la baisse, excepté le pétrole et le CO₂. Durant cette année, le réchauffement climatique est devenu un enjeu important avec le mouvement de la grève scolaire pour le climat et a été marquée par le Brexit dont la sortie de l'Union européenne a finalement été actée le 31 janvier 2020.

En Suisse, le prix moyen de l'électricité Epex Spot Base a atteint 40,92 EUR/MWh, soit une baisse de 21,64% par rapport à 2018 (52,20 EUR/MWh). Malgré des prix élevés en janvier, la fin de l'hiver a été marquée par des températures douces et une faible demande. La production a été intense au début de l'été pour contenir les apports élevés de début juin lors de la première vague de chaleur. Les bassins d'accumulation étaient remplis à 95% dès la mi-août. Le mois d'octobre a été très humide avec de fortes précipitations qui ont été jusqu'à quinze fois plus importantes que la normale dans certaines régions. L'hiver

ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS DE GRANDE DIXENCE SA





2019/2020 a débuté avec des températures douces et une faible demande. Les bassins d'accumulation suisses ont achevé l'année 2019 à des niveaux records (71,8% au 30.12.2019).

La prime de marché, introduite en 2018 dans la Loi sur l'Énergie (LEne), a été octroyée pour la deuxième fois en 2019 aux producteurs directement exposés au marché et porteurs du risque de coûts de revient non couverts. Pour mémoire, cette aide partielle est limitée à la période 2018–2022. Par ailleurs, le mécanisme des contributions à l'investissement vise à encourager la construction de nouveaux projets, de projets d'agrandissement et de projets de rénovation, afin d'atteindre les objectifs de croissance de la Stratégie énergétique (+2 TWh en 2035 par rapport à l'année de référence 2011). Au vu de l'imprévisibilité de l'évolution du marché à long terme, il demeure toutefois hasardeux d'investir dans un tel contexte d'insécurité économique. Des discussions actuelles au niveau politique visent à doubler les contributions d'investissements et à prolonger leur validité de 2030 à 2035.

Une étude de l'OFEN « Potentiel hydroélectrique 2018 » a été publiée en août 2019. Il en ressort que le potentiel de croissance pour la

FAITS MARQUANTS 2019

Les principaux événements ou faits qui ont marqué Grande Dixence SA en 2019 sont les suivants:

- ◆ des apports en eau et une production annuelle qualifiés de très bons grâce à des conditions hydrologiques favorables enregistrées durant l'été 2019;
- ◆ le 2 juillet, la station limnigraphique de Cheilon a mesuré un volume de 6,714 millions de m³, le record d'apports jamais enregistré en 24 heures depuis le début de l'exploitation de l'aménagement en 1966;
- ◆ 100% des eaux stockées dans le barrage de la Grande Dixence ont été turbinées à l'usine de Bieudron (Cleuson–Dixence), au vu de la mise hors exploitation en juin 2016 de la chute du Barrage de la Grande Dixence au niveau du Rhône, respectivement des usines de production de Fionnay et de Nendaz;
- ◆ le bon fonctionnement de ses installations de turbinage (usine de Bieudron de Cleuson–Dixence).

grande hydraulique (nouvelles installations, agrandissements et rénovations) avoisine 2900 GWh dans des conditions optimisées, auxquels il faut retrancher 1900 GWh au titre de débits résiduels en faveur de la protection de l'environnement. Pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique, il faudra que l'intégralité du potentiel soit réalisée d'ici 2035.

S'agissant de l'initiative parlementaire « Röstli », du nom de son auteur, le 20 décembre 2019, le Parlement l'a adoptée de justesse. Cette initiative modifie les dispositions légales afin que les études d'impact sur l'environnement – requises pour le renouvellement ou la modification de concessions hydrauliques – se fondent non pas sur l'état qui prévalait avant la mise en place des centrales, mais sur l'état effectif à la date d'échéance de la concession.

En mai 2019, le Tribunal fédéral (TF) a rendu un arrêt de principe en matière de fiscalité des sociétés de partenaires. Le TF a reconnu la validité de la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée (art. 58 al. 3 LIFD). Sans se prononcer sur cette marge, le TF a posé quelques critères. Cela induit des changements pour plusieurs sociétés de partenaires qui appliquaient de longue date une méthode d'imposition basée sur un dividende fictif. Le taux de marge approprié fait l'objet de discussions avec l'administration.

EXPLOITATION

Au niveau des différents points de captage de son réseau d'adductions, Grande Dixence SA observe les effets des changements climatiques sur ses installations. Année après année, l'exploitation est de plus en plus sollicitée pour mettre en place des mesures correctives et préventives, que cela soit, en hiver, afin de protéger les installations de dégâts dus aux avalanches ou, en été, à des engravements liés à des charriages de sédiments toujours plus importants en termes de volume. En effet, été après été, la limite supérieure de l'altitude à laquelle le permafrost fond s'élève, favorisant ainsi les mouvements de terrain et les éboulements. Le recul et la réduction de l'épaisseur des glaciers, le charriage plus important d'alluvions entre le glacier et les prises d'eau, les éboulements causant des dommages sur les points de captage, l'augmentation du volume de sédiments retenus dans les bassins de compensation, les chutes de blocs de rocher atteignant les lignes HT d'alimentation des stations de pompage, sont autant de phénomènes

nouveaux qui, additionnés aux violents orages sévissant localement, n'épargnent pas les installations d'exploitation de Grande Dixence SA. La saison hydrologique couvre la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019. Les mesures sont fournies par les stations de GD sises dans le Mattertal et dans le val d'Hérens.

Durant cette période, par rapport à la moyenne des températures et des précipitations enregistrées ces dix dernières années, celle des températures a été supérieure de 0,5° C et celle des précipitations supérieure de 4%.

La saison hivernale 2018/2019 a enregistré des températures plus chaudes de 0,9° C et des précipitations de 10% supérieures à la moyenne des dix dernières années. Le mois de décembre 2018 a été marqué par des chutes de neige particulièrement abondantes, supérieures de plus de deux fois par rapport à la valeur moyenne de ce mois. Par conséquent, au sortir de l'hiver, on pouvait constater un enneigement supérieur à la moyenne.

Tant au niveau des températures que celui des précipitations, la période estivale 2019 s'inscrit dans la norme des dix dernières années. Un ensoleillement généreux a entraîné la fonte glaciaire, particulièrement importante dans la zone des adductions de GD.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, 538,3 millions de m³ d'eau ont été amenés dans le lac des Dix, dont 306,5 millions de m³, soit 57%, par pompage. Les apports de l'ensemble de l'année 2019 sont supérieurs de près de 5% à la moyenne multiannuelle calculée depuis le début de l'exploitation de Grande Dixence SA en 1966.



À noter que le 2 juillet 2019 a été la journée la plus abondante en termes d'apports. De 00h01 à 24h00, un volume de 6,714 millions de m³ d'eau a été mesuré à la station limnigraphique de Cheilon. Cette valeur correspond à un débit moyen constant de 77,71 m³/s. Il s'agit là du record d'apports en 24 heures jamais mesuré à Cheilon depuis le début de l'exploitation de l'aménagement en 1966.

Dans le même jour, 121664 m³ d'eau captés à la prise d'eau de Vouasson se sont déversés dans le lac des Dix.

La production 2019 de GD s'élève à 2373 GWh (dont 1262 GWh en hiver, du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre), représentant 105% de la moyenne multiannuelle.

Pour mémoire, en 2003, la production de GD avait atteint un record avec 2877 GWh.

Durant l'année 2019, les actionnaires ont fourni 397 GWh d'énergie de pompage.

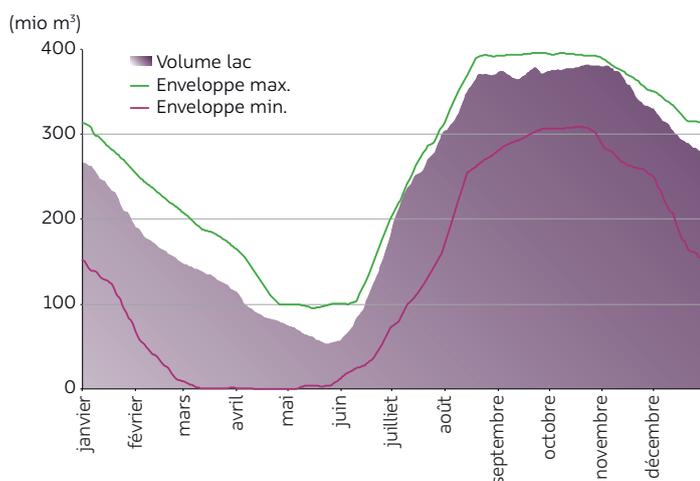
À noter que durant la période sous revue, 356 GWh ont été produits à la centrale de Bieudron pour le compte d'Alpiq avec les eaux concédées à cette dernière.

Enfin, la production totale de l'usine de Bieudron s'est élevée à 2729 GWh (y compris les eaux Alpiq).

À l'usine de pompage de Stafel, pour des raisons techniques et organisationnelles, le programme de réhabilitation des groupes a été suspendu. Il reprendra son cours en 2021.

À l'usine de pompage de Ferpècle, le programme de réhabilitation des groupes s'est poursuivi avec le remplacement du moteur du groupe 1. Lors de sa mise en service, le groupe a rencontré

ÉVOLUTION 2019 DU CONTENU DU LAC DES DIX



ÉVÉNEMENT EXTRAORDINAIRE

En juillet 2016, Grande Dixence a suspendu l'exploitation de la chute de l'aménagement entre le barrage des Dix et la plaine du Rhône. L'ouvrage a été entièrement vidangé. Les contrôles effectués en 2017 ont révélé des indications non-conformes localisées sur la conduite forcée de Péroua – Condémines. En 2018, les Autorités administratives ont admis le principe de procéder au remplacement de la conduite forcée existante. Les études de projet ont aussitôt débuté. En 2019, le Conseil d'administration a octroyé un crédit de CHF 48,5 millions afin de démonter la conduite aérienne existante, de consolider ses assises et de remonter une nouvelle conduite faite de nouveaux cylindres d'acier. En juillet 2019, l'Autorité compétente a délivré l'autorisation de construire. À la fin de l'été 2019, les travaux de préparation des places de chantier et d'installation du blondin ont été réalisés.

La conduite forcée Péroua – Condémines est actuellement vide. Elle ne représente aucun danger pour la population. La remise en service de l'aménagement est prévue en automne 2023. La production hydroélectrique de Grande Dixence SA est assurée par l'usine de production de Bieudron (Cleuson–Dixence).



SÉCURITÉ HYDRAULIQUE

Information au public

Chaque année, Grande Dixence SA renouvelle l'information à la population afin de sensibiliser cette dernière aux dangers liés aux crues subites des rivières situées à l'aval des aménagements hydroélectriques. Cette information est diffusée par le biais des administrations communales et des offices du tourisme locaux ainsi que par la pose de nombreux panneaux de signalisation le long des cours d'eau.

Par ailleurs, une page du site Internet de Grande Dixence SA, dédiée aux informations touristiques, présente également des messages de sensibilisation et de prévention aux usagers des abords des cours d'eau.

De plus, conjointement avec l'Association Valaisanne des Producteurs d'Énergie Électrique (AVPEE), en complément de son information générale retransmise par le biais du Bulletin officiel, le programme de diffusion de messages, visant à mettre en garde les touristes et les usagers des cours d'eau sur les risques encourus, mis sur pied en 2007 dans les deux parties linguistiques du canton, par voies radiophonique, de presse, d'affichage dans les transports publics et d'apparitions sur différentes applications de smartphone, a été renouvelé en 2019.

Actions particulières sur le terrain

L'opération d'information destinée aux usagers des chemins pédestres de montagne, lancée par Grande Dixence SA en 2007, a été reconduite durant tout l'été 2019.

Ainsi, des équipes d'étudiants ont sillonné le Mattertal et le val d'Hérens en distribuant des messages d'information. À cette occasion, lesdites équipes ont pu entrer en contact avec les randonneurs afin d'une part de les sensibiliser aux risques de crues subites aux abords des torrents et des rivières et d'autre part de les inviter à se comporter avec prudence à proximité de tout cours d'eau. Durant l'été 2019, ce sont quelque 14 000 randonneurs qui ont été approchés par les équipes d'étudiants.

des problèmes. Le fournisseur n'a pas été en mesure d'apporter rapidement une solution, au moins transitoire. Après quelques interventions, le groupe a été mis en exploitation limitée en septembre 2019 seulement. Afin de garantir le bon fonctionnement de ces machines, des améliorations techniques sont indispensables. Le fournisseur les prospecte et soumettra ses propositions.

Depuis 2004, l'exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA ont été confiées à HYDRO Exploitation SA. En outre, depuis le 1^{er} juin 2009, la gestion administrative et la gestion technique du complexe de Grande Dixence SA ont été confiées au mandataire Alpiq Suisse SA. L'effectif du personnel du siège de GD à Sion est composé de 3,4 postes de travail équivalents plein-temps.

ÉVALUATION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques d'aléa naturel, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance), de projet ainsi que réglementaires et administratifs. Toutefois, en sa qualité de société de partenaires, Grande Dixence SA n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques et aussi des opportunités. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé des risques donne lieu à l'établissement d'une cartographie de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.



En raison des hypothèses retenues en ce qui concerne les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES 2019

Politique environnementale

Consciente de la valeur de l'environnement, Grande Dixence SA continue à maintenir et à améliorer ses outils de production de façon à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Dans ce but, elle s'engage notamment à :

- respecter les exigences légales, les dispositions inscrites dans les concessions et les autorisations;
- s'assurer que ses infrastructures soient exploitées de façon à limiter autant que possible les impacts sur les cours d'eau et leurs écosystèmes (purges, etc.) et à prévenir toute pollution;
- minimiser les impacts environnementaux occasionnés lors de la réalisation de ses travaux;
- entretenir un dialogue constructif avec les partenaires, le public et les milieux touchés par les installations;
- favoriser des collaborations avec des prestataires de services et des fournisseurs soucieux de l'environnement;
- poursuivre l'application de son concept d'optimisation énergétique de son parc immobilier;
- améliorer en permanence sa performance environnementale à l'aide de programmes d'actions.

Purges

Chaque année, entre juillet et août, les bassins de compensation de Z'Mutt et de Ferpècle doivent être purgés afin d'évacuer les sédiments accumulés. Ces purges sont soumises à des exigences cantonales précises qui définissent notamment la durée, le débit et la teneur limite des matières en suspension. Ces opérations sont annoncées aux autorités. Elles font l'objet d'une surveillance importante.

Les bassins de compensation de Z'Mutt (Mattertal) et de Ferpècle (Hérens) ont été purgés respectivement la deuxième moitié de juillet et le début du mois d'août 2019. Afin de réduire au maximum les impacts sur l'environnement, Grande Dixence SA applique strictement les procédures de purge basées sur les exigences légales cantonales.

En 2019, les mesures effectuées à différents points en aval des bassins ont confirmé que les valeurs limites fixées par la loi ont été respectées lors de ces opérations de purge.

Certification / Audit de surveillance

Le système de management environnemental de Grande Dixence SA est certifié ISO 14001 depuis 2001.

Il permet à l'entreprise de :

- identifier et de gérer les aspects environnementaux significatifs et les impacts associés;
- analyser et de gérer la législation environnementale;
- suivre dans le temps les résultats environnementaux;
- améliorer en continu les performances environnementales;
- communiquer à l'interne et à l'externe le concept environnemental;
- maîtriser les cas d'urgence et de gérer les risques environnementaux.

Sur la base des nouvelles normes entrant en vigueur en 2017, la certification ISO 14001 a été renouvelée en 2016 pour une durée de trois ans par un organe accrédité.

« naturemade basic » est un label de qualité distinguant l'énergie provenant de sources renouvelables. En 2018, Grande Dixence SA a renouvelé la certification de ce label pour une durée de cinq ans. À noter que, dès 2012, l'énergie produite par les eaux GD turbinées à Fionnay et à Nendaz (GD) ainsi qu'à Bieudron (CD) est intégralement certifiée « naturemade basic ».

Immeubles administratifs à Sion

Le projet d'assainissement (désamiantage et mise en conformité OIBT des installations électriques) et de rénovation des bâtiments administratifs de Sion, visant notamment à améliorer leur efficacité énergétique, devisé à CHF 11 millions, aurait dû débuter en 2018. Il est bloqué par deux procédures, l'une par la Ville de Sion, l'autre par le Département de la Mobilité, du Territoire et de l'Environnement dont dépend le Service des Bâtiments, Monuments et Archéologie.

En 2019, sur les problématiques de fond, les procédures de classement des bâtiments GD de Sion n'ont pas évolué. Par ailleurs, à la demande des services de protection du patrimoine bâti, un groupe d'experts a été mandaté afin qu'il établisse un rapport d'évaluation de la valeur patrimoniale des éléments composant les bâtiments administratifs GD sis à Sion.

Les locaux du site de Sion sont désormais vides. Le locataire principal tout comme la direction ont quitté les lieux respectivement le 31 décembre 2017 et le 1^{er} août 2019. Seul y demeure le centre de gestion des eaux, opérationnel d'avril à octobre. Cette vacance impromptue des locaux représente d'importantes pertes de recettes locatives ainsi que des charges supplémentaires, la direction louant des surfaces proches de la gare.



Programme d'actions

Afin de mettre en œuvre sa politique environnementale, Grande Dixence SA a établi un programme particulier. Il se présente comme suit:

Stratégie

Intégration de la réflexion environnementale au plus haut niveau des décisions concernant Grande Dixence SA ainsi qu'au sein des sociétés dont GD est actionnaire.

Maintenance et exploitation

Maintenance et exploitation des installations dans le respect de l'environnement.
Optimisation énergétique du parc immobilier.

PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL GD

Situations d'urgence

Préparation à la gestion des événements extraordinaires, en collaboration avec des partenaires.

Énergie

Valorisation de la qualité environnementale de l'énergie produite à travers la poursuite de la labellisation de l'électricité.

CERTIFICATS ET LABELS

Certification

La norme ISO 55001 spécifie les exigences pour un système de gestion d'actifs dans le contexte de l'organisation. En 2015, le mandataire Alpiq AG a été certifié ISO 55001. Dans ce contexte, en 2019, la direction de Grande Dixence a participé à l'audit annuel.

Labels

Le tableau ci-après présente les labels et les certificats décernés actuellement à Grand Dixence SA:

Labels et certificats	NATUREMADE BASIC 	ISO 14001 
Objets certifiés	Production des usines GD de Fionnay et de Nendaz et CD de Bieudron	Système de management environnemental de Grande Dixence SA
Reconnaissance	Suisse	Monde
Validité	5 ans, avec chaque année un audit de contrôle	3 ans, avec chaque année un audit de contrôle



LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX (LEaux)

La Loi sur la protection des eaux (LEaux) de 1991 exige un assainissement des cours d'eau sensiblement influencés par les prélèvements d'eau (art. 80, al. 1 et 2).

Dans ce contexte, au début de l'année 2019, les nouvelles dotations ont été introduites. Quant aux mesures constructives, estimées à environ CHF 2 millions, les plans idoines ont été remis à la fin de l'année 2019 au Service de l'Énergie et des Forces Hydrauliques. Le dossier est en cours d'analyse au sein des services concernés.

Lorsque ces travaux seront achevés, l'ensemble des prises d'eau de l'aménagement hydroélectrique de GD sera considéré comme assaini selon l'art. 80 al. 1 et 2 LEaux.

FISCALITÉ

À la fin du mois d'août 2013, le canton du Valais a taxé définitivement Grande Dixence SA pour les exercices 2010 et 2011. Pour ce faire, l'Autorité fiscale a appliqué son propre modèle, basé sur le prix du marché de l'électricité et sur le profil de production de chaque aménagement.

Grande Dixence SA, défendant la méthode appliquée historiquement, à savoir celle du prix de revient majoré, a contesté les décisions de taxation 2010 et 2011.

En mai 2019, le Tribunal fédéral a rendu un Arrêt dans un dossier pilote. Sur la base de cette décision, le Conseil d'administration a décidé de maintenir la méthode de calcul de l'impôt sur le bénéfice comme pratiquée jusqu'à aujourd'hui. Il a en effet estimé que les principes posés par le Tribunal fédéral sont respectés.

Grande Dixence S.A. reste dans l'attente d'une décision du Service Cantonal des Contributions du Canton du Valais.

PROBLÉMATIQUE DES PHÉNOMÈNES LIÉS AU MARNAGE

Les modes d'exploitation des aménagements hydroélectriques génèrent des éclusées soudaines dont les effets peuvent avoir un impact sur l'environnement. On parle alors de phénomènes liés au marnage.

Le marnage du Rhône au droit des restitutions des usines de Grande Dixence SA (GD) et de Cleuson-Dixence (CD) est influencé par l'exploitation par éclusées des usines de GD et de CD et par l'exploitation par éclusées des usines de tiers situées en amont.

Selon l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), les éclusées, engendrées par les usines de GD et de CD, sont susceptibles de porter atteinte à la faune et à la flore indigènes. Des mesures correctives s'avèrent donc nécessaires. Les dispositions de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrée en vigueur le 1er janvier

2011, régissent le marnage et l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), modifiée le 1^{er} juin 2011, en définit l'application.

De ces références légales, il ressort notamment que:

- la production hydraulique n'est pas réduite en quantité;
- le principe des droits acquis n'est pas remis en question;
- des mesures correctives doivent être proposées au Canton (délai: fin de l'année 2021);
- les travaux sont approuvés par la Confédération et le financement est assuré par le consommateur par le biais de Swissgrid SA;
- la mise en œuvre des mesures sera effective d'ici 2030.

Il est utile de préciser que la planification des mesures d'assainissement des éclusées incombe aux Autorités cantonales. À cette fin, le Service de l'Énergie et des Forces Hydrauliques du Canton du Valais a mis sur pied un groupe de travail ad hoc chargé d'esquisser des solutions afin de résoudre la problématique des phénomènes liés au marnage. La procédure suit son cours.

ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE CLEUSON-DIXENCE SIGNÉES EN 1987

Dans la deuxième partie des années 1980, parallèlement à l'étude du projet Cleuson-Dixence, des discussions ont été entreprises avec l'État du Valais et les communes concédantes de Grande Dixence SA et d'Energie Ouest Suisse (aujourd'hui Alpiq Suisse SA) afin de trouver des réponses aux questions administratives et juridiques soulevées par ce projet.

À la suite de ces discussions, des conventions ont été signées en 1987 entre d'une part les communautés publiques (État du Valais et communes concédantes) et d'autre part Grande Dixence SA et Energie Ouest Suisse, sociétés propriétaires de Cleuson-Dixence.

Divers événements liés à ce projet n'ont pas permis la mise en œuvre de certaines clauses des conventions précitées.

En 2007, afin d'entreprendre les démarches utiles à l'actualisation des conventions de 1987, un Groupe de travail composé de représentants des deux sociétés propriétaires de l'aménagement Cleuson-Dixence, de l'État du Valais et des communes concédantes, a été constitué. Sa mission consiste à finaliser l'actualisation des conventions signées en 1987.

Les pourparlers se sont poursuivis en 2019. Les représentants des Autorités concédantes et les représentants des sociétés propriétaires des aménagements sont parvenus à un accord, lequel a été formalisé sous la forme d'un avenant auxdites conventions.

En novembre 2019, le Conseil d'administration de Grande Dixence SA, suivi par le Conseil d'État du Canton du Valais, ont approuvé le projet d'avenant. Le dossier se trouvant désormais du côté des

autres signataires de la convention, en l'espèce les Autorités concédantes de Grande Dixence SA et de Alpiq Suisse SA.

Le 5 décembre 2019, pour les informer de la teneur de l'avenant, les représentants des Communes concédantes au sein du Conseil d'administration de Grande Dixence SA., à savoir M. Bürgin pour la partie germanophone et M. Métrailler pour la partie francophone, ont réuni à Sion le Conseiller d'État Roberto Schmidt et les présidents des Communes concédantes de GD et d'Alpiq.

Cette campagne d'information par et pour les Collectivités publiques se poursuit.

CLEUSON-DIXENCE

Les installations de Cleuson-Dixence ont été mises en service en janvier 2010.

Avec une puissance de 1269 MW, l'exploitation de l'usine de production de Bieudron double la flexibilité des installations de Grande Dixence SA et accroît la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse.

Avec la mise en exploitation de Cleuson-Dixence, le complexe de Grande Dixence SA représente 40% de la puissance installée valaisanne, faisant de cet aménagement exceptionnel un pilier de l'approvisionnement du pays et un atout de grande valeur sur les marchés.

Avec les eaux concédées à Alpiq et à GD, la production 2019 de Cleuson-Dixence s'élève à 2729 GWh.

L'aménagement hydroélectrique de Cleuson-Dixence, équipé de trois groupes turbine Pelton, détient à lui seul trois records du monde!

- ◆ celui de la plus haute chute brute: 1883 m
- ◆ celui de la plus grande puissance par turbine: 423 MW
- ◆ celui de la plus grande puissance par pôle des alternateurs: 35,7 MVA



HYDRO EXPLOITATION SA

Dès 2004, un mandat d'exploitation et de maintenance des installations de Grande Dixence SA a été confié à HYDRO Exploitation SA, société dont Grande Dixence SA détient 35% du capital-actions.

En 2019, HYDRO Exploitation SA a réalisé un chiffre d'affaires – matériel et fourniture de tiers inclus – de 84,8 millions de francs, dont 59,4 millions de francs de prestations propres HYDRO Exploitation SA. Pour l'année de référence, le résultat d'exploitation (EBITDA) s'élève à 6,3 millions.

À relever une nouvelle évolution positive des ventes aux clients pour lesquels HYDRO Exploitation SA n'exploite pas les aménagements. Malgré un marché extrêmement concurrentiel, les ventes 2019 représentent 20% du chiffre d'affaires total. Au 31 décembre, l'effectif de la société était de 416 employés (401 EPT).

La palette diversifiée des prestations d'HYDRO Exploitation SA conforte sa position comme centre de compétences dans l'entretien et la maintenance d'aménagements hydroélectriques.

ELEKTRIZITÄTSWERK ZERMATT AG (EWZ)

En 2001, Grande Dixence SA est devenue actionnaire à hauteur de 45% de la société Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ).

En 2019, EWZ a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 15,7 millions et a dégagé un bénéfice net de CHF 600 000.-.

Durant l'exercice sous revue, EWZ a réalisé des travaux d'entretien ordinaire sur son réseau

de distribution électrique et a poursuivi ses investissements au niveau de la fiabilité de son approvisionnement.

FORCES MOTRICES DE LA BORGNE SA (FMdB)

En janvier 2005, les concessions liées à l'aménagement de Bramois sont arrivées à échéance.

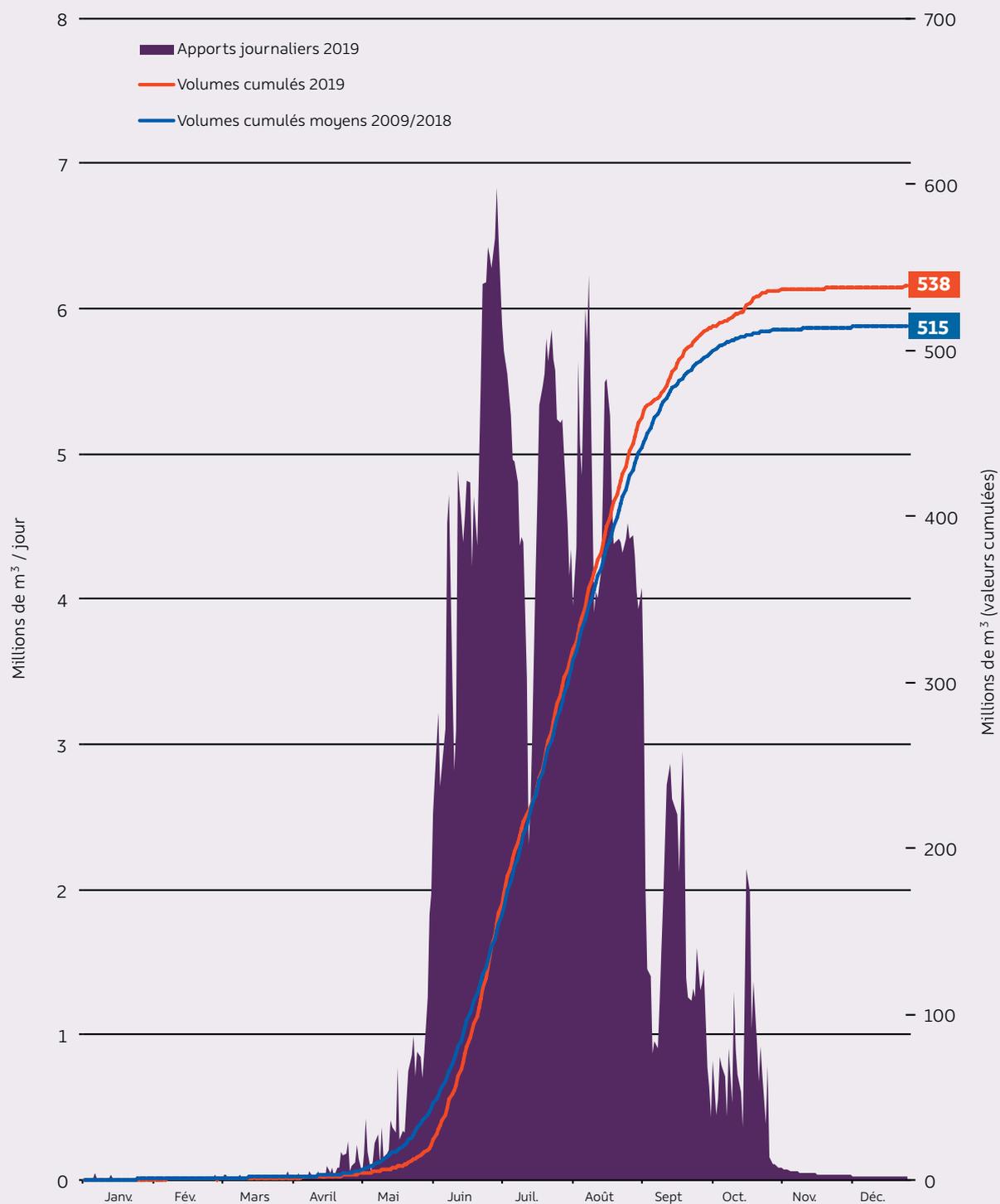
En août 2006, la société Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB) a été fondée dans le but d'exploiter les forces hydrauliques d'une partie de la Borgne et de la Dixence, rivières situées en aval des installations de Grande Dixence SA.

En janvier 2009, Grande Dixence SA est entrée à hauteur de 29% au capital-actions de FMdB.

En 2019, la production totale de FMdB s'est élevée à 102 GWh. La part revenant à GD, soit 29,6 GWh, a été mise à la disposition de ses partenaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions de Grande Dixence SA.



VOLUME DES APPORTS JOURNALIERS DANS LE LAC DES DIX



ÉNERGIE LIVRÉE AUX ACTIONNAIRES DE GRANDE DIXENCE SA

PRODUCTION MENSUELLE

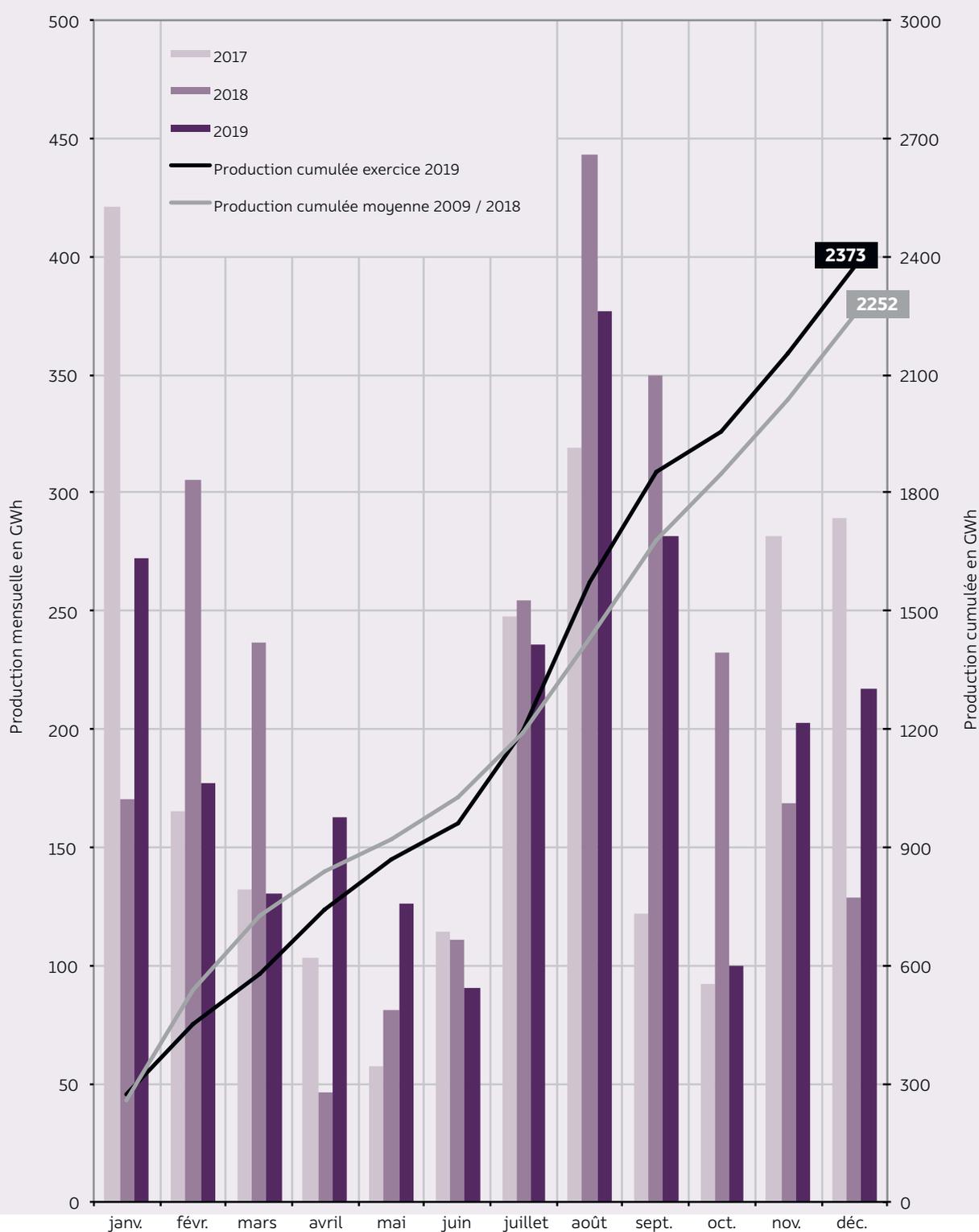
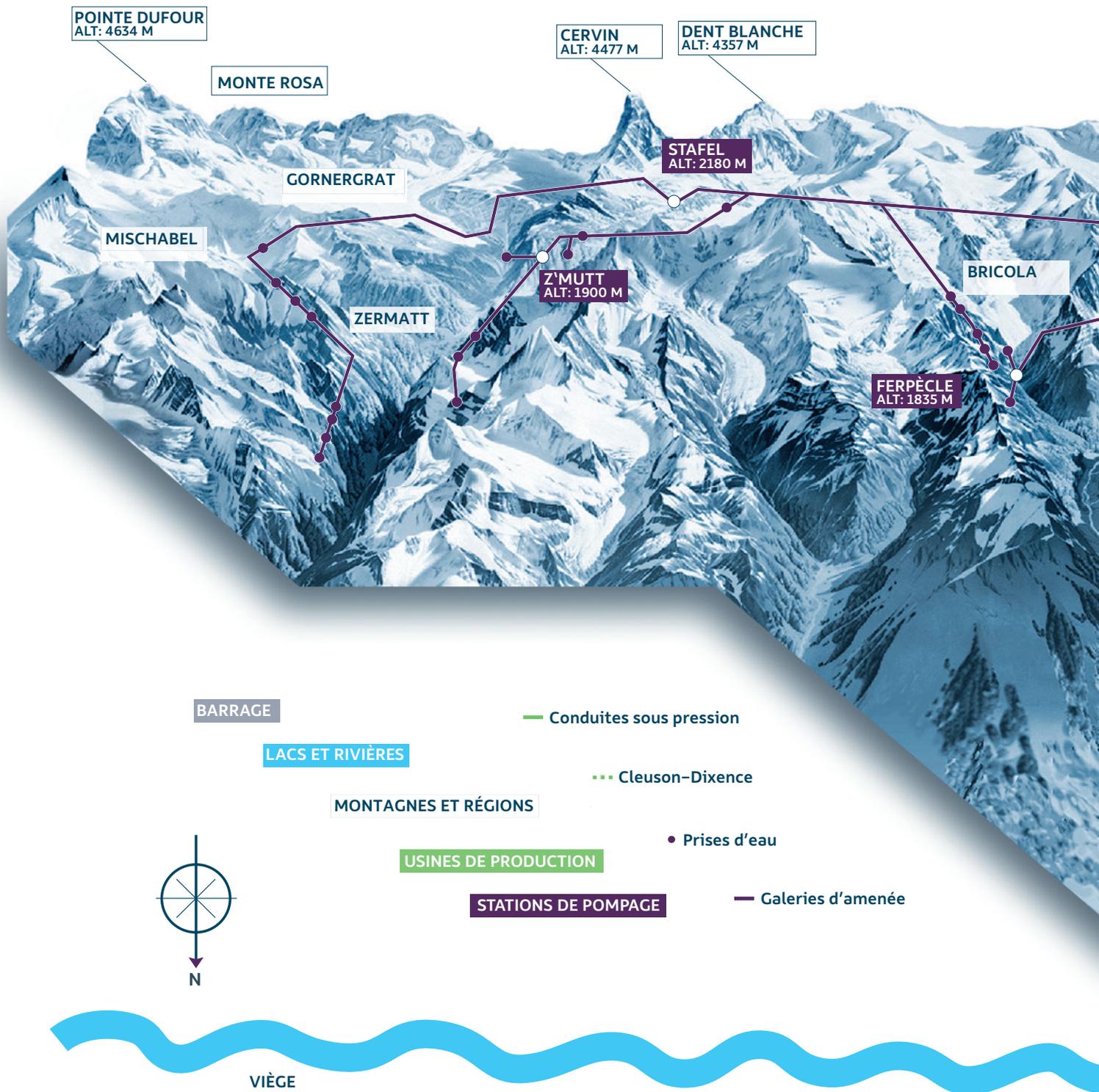
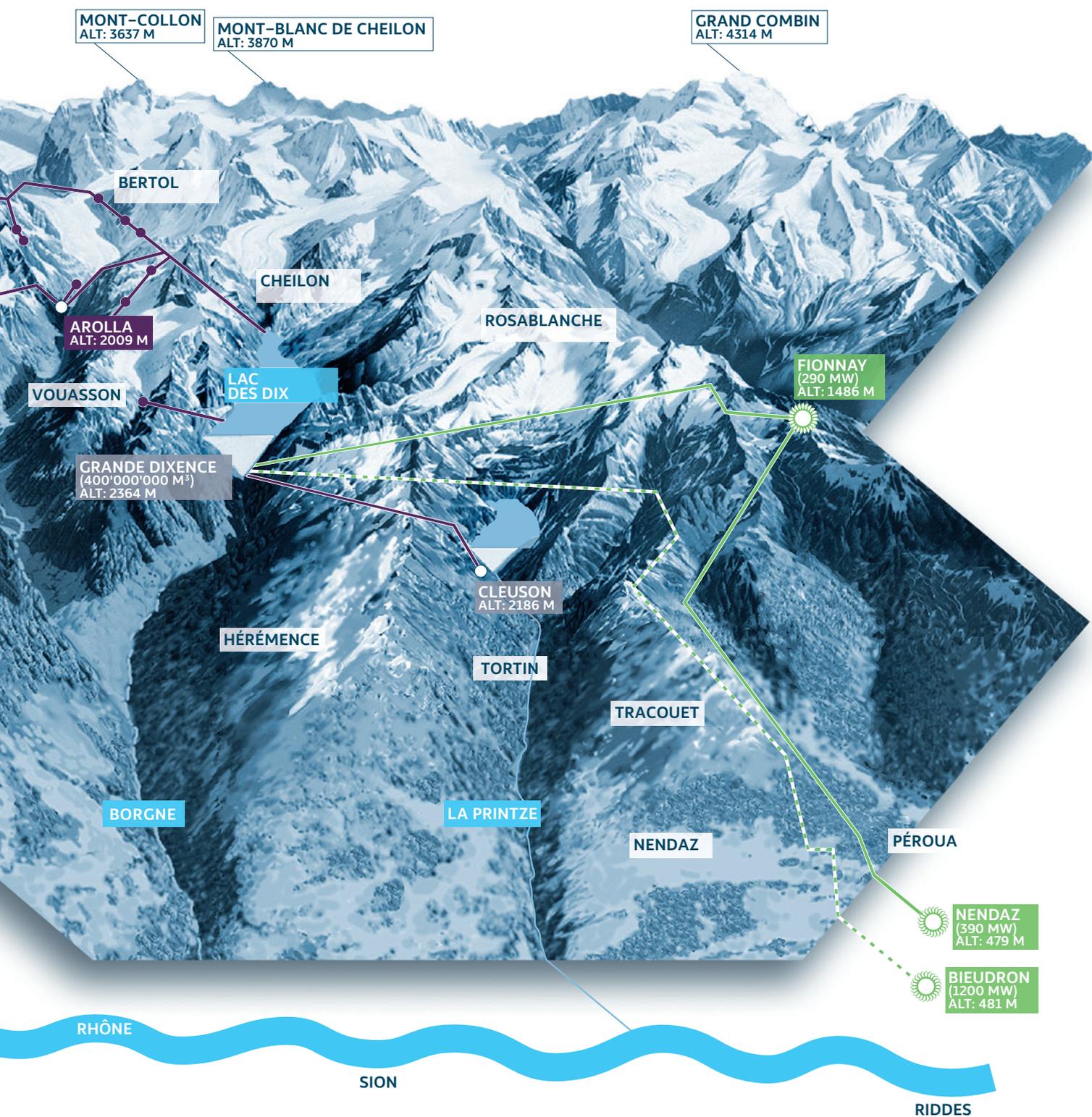


SCHÉMA GÉNÉRAL DU COMPLEXE GD





COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Par rapport à la moyenne multiannuelle calculée depuis les dix dernières années, l'exercice 2019 a enregistré des apports en eau supérieurs de l'ordre de 6% et une production de 2373 GWh, supérieure de 7%.

Pour rappel, la chute Barrage de la Grande Dixence – Rhône est à l'arrêt complet depuis juin 2016. À compter de cette date, l'entier de la production de Grande Dixence est assuré par l'usine de Bieudron (Cleuson–Dixence).

Les travaux de renouvellement de la conduite forcée de Péroua–Condémines, devisés à CHF 48,5 millions, ont débuté en été 2019. Les places de chantier ont été aménagées et équipées. Un blondin a été installé et le funiculaire préparé pour une remise en exploitation.

La remise en service de l'aménagement est prévue en automne 2023. À noter que cette période d'arrêt de longue durée est mise à profit afin de réaliser, par anticipation, des travaux de maintenance et des investissements sur d'autres parties de la chute Barrage de la Grande Dixence – Rhône.

Dans le cadre du litige fiscal concernant l'imposition des sociétés de partenaires en Valais, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt en mai 2019. Sur cette base, le Conseil d'administration a décidé de maintenir sa politique de résultat, estimant que les principes arrêtés par le Tribunal fédéral sont respectés.

Grande Dixence SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires, proportionnellement

à leur participation au capital-actions, d'une part reprennent l'entier de la production d'énergie et d'autre part couvrent les charges annuelles. Grande Dixence SA ne réalise pas de bénéfice. Pour des motifs fiscaux, elle fixe le versement d'un dividende.

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est constitué essentiellement de liquidités ainsi que d'éléments transitoires. Le décompte final des charges d'exploitation 2019, devant être couvertes par les actionnaires, présente un solde en faveur de la société figurant dans les actifs transitoires.

ACTIF IMMOBILISÉ

Au niveau des immobilisations financières, la participation de 29% détenue auprès des Forces Motrices de la Borgne SA a subi un amortissement annuel de CHF 304 815, calculé sur la durée restante de la concession, à savoir 65 ans.

Les installations en exploitation figurent au bilan pour un total de CHF 1 148 366 419, en diminution de CHF 35 972 626 par rapport à l'exercice précédent. Cette différence est due à une diminution de CHF 37 866 487 résultant des amortissements annuels ordinaires et à une augmentation de CHF 1 913 861 provenant de l'intégration, sous ce chapitre, des coûts d'acquisition et de construction des objets suivants:

- services internes de l'usine de Ferpècle;



- équipement intérieur 10 kV de l'usine de Fionnay;
- divers objets de moindre importance.

Les installations en construction au 31 décembre 2019 se montent à CHF 31 087 886. Les principaux projets en cours concernent:

- la réhabilitation des groupes de l'usine de pompage de Ferpècle;
- la réhabilitation du poste 125 kV de Chandoline; l'acquisition de roues pour les usines de pompage de Stafel et d'Arolla;
- la réhabilitation de la chute Dix-Rhône;
- le renouvellement des vannes sphériques de l'usine de Fionnay;
- la protection anticorrosion du blindage de la chute Dix-Nendaz;
- la réfection du blindage de la cheminée d'équilibre et du puits de Louvie.

CAPITAUX ÉTRANGERS

Le total des dettes financières s'élève à CHF 844 millions au 31 décembre 2019, pour une valeur nominale d'emprunts de CHF 845 millions, en diminution de CHF 25 millions par rapport à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice, il a été procédé au remboursement à l'échéance de divers emprunts totalisant CHF 95 millions et à la réduction des avances-actionnaires de CHF 30 millions. Un nouvel emprunt obligataire a été souscrit au cours de l'exercice, pour un montant de CHF 100 millions (7 ans – 0,80%).

Les autres positions figurant sous cette rubrique enregistrent diverses créances et factures

ouvertes telles que les redevances hydrauliques et l'impôt spécial, l'énergie gratuite, l'énergie de remplacement ainsi que les intérêts courus sur les emprunts.

CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions de CHF 300 millions est divisé en 300 000 actions nominales de CHF 1000 chacune, entièrement libérées.

La réserve légale issue du bénéfice se monte à CHF 28 570 000 et l'exercice 2019 présente un bénéfice de CHF 9 474 000.

PRODUITS

Conformément au contrat de partenaires, les dépenses de l'exercice sont couvertes par les actionnaires. Ces derniers ont pris en charge le montant net de CHF 149 579 172, en diminution de CHF 8 950 199 par rapport à l'exercice précédent. Cette différence résulte essentiellement d'une diminution des coûts d'achats d'énergie, des redevances hydrauliques et des charges financières.

Les autres produits d'exploitation totalisent CHF 2 047 313, en diminution de CHF 1 137 115 par rapport à l'exercice précédent. L'exercice 2018 avait enregistré divers produits non récurrents (indemnités d'assurances, subvention et produits hors exercice).

Sous les produits financiers figurent pour l'essentiel les rendements des participations et les prêts détenus.



CHARGES

Les charges d’exploitation de l’exercice 2019 s’élèvent à CHF 122 323 914, en diminution de CHF 5 201 235 par rapport à celles de l’exercice précédent.

Les achats d’énergie, qui regroupent essentiellement les frais d’énergie de pompage et d’énergie de remplacement varient en fonction des eaux dérivées et sont tributaires des conditions météorologiques. Les quantités d’eau captées durant l’année 2019 sont supérieures d’environ 6% par rapport à la moyenne multiannuelle calculée de 1965 à 2018.

Depuis 2004, l’exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA ont été confiées à HYDRO Exploitation SA, constituant ainsi l’essentiel de la rubrique «Matériel et prestations de tiers».

Les redevances hydrauliques dues aux Autorités concédantes, l’impôt spécial sur les forces hydrauliques dû au Canton du Valais et l’énergie gratuite fournie s’élèvent à CHF 32 510 496. Le montant des impôts ordinaires comptabilisés est de CHF 9 396 546. C’est donc la somme totale de CHF 41 907 402 qui a été perçue par

les communautés publiques durant l’année 2019, représentant 28% du chiffre d’affaires (contributions en couverture des charges) ou un coût de 1,77 ct par kWh produit.

Les dotations aux fonds d’amortissement, stables par rapport à l’exercice 2018, s’élèvent à CHF 38 191 302.

Les charges financières enregistrent une diminution de CHF 4 903 212 et se montent à CHF 18 153 665. Cette diminution résulte du désendettement de la société et du refinancement effectué en cours d’année à des conditions plus favorables que les emprunts échus.

RÉSULTAT

Pour l’exercice 2019, le résultat publié repose, pour des raisons fiscales, sur le calcul d’un dividende de 3% du capital-actions versé, complété par l’attribution à la réserve légale, soit un bénéfice de CHF 9 474 000 (Ex. 2018: CHF 9 474 000).

STRUCTURE DES COÛTS





BILAN

ACTIF	Note	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
ACTIF CIRCULANT			
◆ Liquidités		8 420 364	7 688 396
◆ Titres		6	6
◆ Créances sur ventes et prestations	5	1 472 409	1 474 725
◆ Autres créances	6	687 987	491 756
◆ Actifs transitoires	7	5 455 709	13 810 991
Total de l'actif circulant		16 036 476	23 465 875
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations financières			
◆ Prêt aux Forces Motrices de la Borgne SA		1 925 753	1 925 753
◆ Prêt à Swissgrid SA		4 896 927	4 896 927
		6 822 680	6 822 680
Participations			
◆ Elektrizitätswerk Zermatt AG		15 000 000	15 000 000
◆ HYDRO Exploitation SA		4 544 000	4 544 000
◆ Forces Motrices de la Borgne SA		23 360 133	23 664 948
	8	42 904 133	43 208 948
Immobilisations corporelles			
◆ Installations en exploitation		1 148 366 419	1 184 339 046
◆ Installations en construction		31 087 886	15 402 284
	9	1 179 454 306	1 199 741 330
Total de l'actif immobilisé		1 229 181 118	1 249 772 957
TOTAL DE L'ACTIF		1 245 217 594	1 273 238 832

PASSIF	Note	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME			
◆ Dettes sur achats et prestations	10	6 383 023	6 848 799
◆ Autres emprunts à court terme	14	30 803 664	155 000 000
◆ Autres dettes	11	253 385	414 801
◆ Passifs transitoires	13	45 967 507	50 006 702
◆ Intérêts courus		8 101 681	7 603 542
Total des capitaux étrangers à court terme		91 509 259	219 873 843
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME			
Emprunts			
◆ Emprunts obligataires		709 164 711	609 181 142
◆ Autres emprunts à long terme		104 969 624	104 965 847
	14	814 134 334	714 146 989
Provisions			
◆ Provision pour adaptation des rentes		1 460 000	1 578 000
◆ Provision pour pont AVS		70 000	70 000
	16	1 530 000	1 648 000
Total des capitaux étrangers à long terme		815 664 334	715 794 989
CAPITAUX PROPRES			
◆ Capital-actions	17, 18	300 000 000	300 000 000
◆ Réserve générale		28 570 000	28 096 000
◆ Résultat de l'exercice		9 474 000	9 474 000
Total des capitaux propres		338 044 000	337 570 000
TOTAL DU PASSIF		1 245 217 594	1 273 238 832

COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS ET CHARGES	Note	2019	2018
		CHF	CHF
◆ Contributions en couverture des charges	18	149 579 172	158 529 371
◆ Autres produits d'exploitation		2 047 313	3 184 428
Total des ventes et prestations		151 626 484	161 713 798
◆ Achats d'énergie		17 825 798	20 173 009
◆ Coûts du réseau		1 437 395	1 807 022
◆ Matériel et prestations de tiers		21 579 444	21 091 960
◆ Charges de personnel		942 077	923 818
◆ Redevances hydrauliques et diverses	21	32 510 496	35 860 161
◆ Taxes, impôts sur le capital et autres impôts	24	6 810 546	6 824 088
◆ Autres charges d'exploitation		3 026 855	2 699 584
◆ Amortissements	22	38 191 302	38 145 507
Charges d'exploitation		122 323 914	127 525 149
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		29 302 570	34 188 649
◆ Produits financiers		911 095	928 228
◆ Charges financières	23	18 153 665	23 056 877
Résultat avant impôts		12 060 000	12 060 000
◆ Impôts	24	2 586 000	2 586 000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		9 474 000	9 474 000

TABLEAU DE FINANCEMENT

FLUX DE FONDS ANALYSÉ: LIQUIDITÉS	2019	2018
	CHF	CHF
◆ Résultat de l'exercice	9 474 000	9 474 000
◆ Amortissements	38 191 302	38 145 507
◆ Variation des provisions	-118 000	-196 000
◆ Amortissements des frais d'emprunts	343 346	369 348
Cash-Flow	47 890 648	47 792 854
◆ Variations du fonds de roulement (sans les liquidités)	3 993 119	-12 879 206
Flux de fonds provenant de l'exploitation	51 883 767	34 913 648
◆ Investissements en immobilisations corporelles	-17 599 463	-10 942 243
◆ Désinvestissements en immobilisations corporelles	0	0
Flux de fonds provenant des investissements	-17 599 463	-10 942 243
◆ Paiement du dividende	-9 000 000	-9 000 000
◆ Remboursement d'emprunts	-125 000 000	-190 000 000
◆ Souscription d'emprunts	99 644 000	160 090 000
Flux de fonds provenant du financement	-34 356 000	-38 910 000
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-71 696	-14 938 595
Liquidités début d'exercice	7 688 396	22 626 991
LIQUIDITÉS FIN D'EXERCICE	7 616 700	7 688 396

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DÉCEMBRE 2019

	Capital- actions	Réserves générales	Bénéfice au bilan	Total des capitaux propres
	CHF	CHF	CHF	CHF
◆ Capitaux propres au 01.01.2018	300 000 000	27 622 000	9 474 000	337 096 000
◆ Attribution à la réserve générale	0	474 000	-474 000	0
◆ Distribution de dividende 2017	0	0	-9 000 000	-9 000 000
◆ Bénéfice de l'exercice	0	0	9 474 000	9 474 000
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2018	300 000 000	28 096 000	9 474 000	337 570 000
◆ Capitaux propres au 01.01.2019	300 000 000	28 096 000	9 474 000	337 570 000
◆ Attribution à la réserve générale	0	474 000	-474 000	0
◆ Distribution de dividende 2018	0	0	-9 000 000	-9 000 000
◆ Bénéfice de l'exercice	0	0	9 474 000	9 474 000
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2019	300 000 000	28 570 000	9 474 000	338 044 000

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

	2019 CHF	2018 CHF
◆ Report au début de l'exercice	–	–
◆ Bénéfice de l'exercice	9 474 000	9 474 000
BÉNÉFICE AU BILAN	9 474 000	9 474 000
◆ Dividende 3% de CHF 300 millions	9 000 000	9 000 000
◆ Attribution à la réserve générale	474 000	474 000
SOLDE À REPORTER	–	–

ANNEXE AUX COMPTES

1. BUT SOCIAL

La société a pour but d'aménager et d'exploiter des forces hydrauliques sur la rive gauche du Rhône, en réalisant un lac d'accumulation dans le val des Dix, des centrales à Fionnay (val de Bagnes), Nendaz et Bieudron (vallée du Rhône) et de fournir l'énergie ainsi produite à ses actionnaires-partenaires.

La société peut prendre toutes les mesures propres à assurer la réalisation de ce but et conclure toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec celui-ci. Elle pourra participer à des entreprises analogues et en créer.

2. PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les comptes annuels de Grande Dixence SA ont été établis dans le respect des règles du droit des sociétés anonymes et des principes de la Fondation suisse pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 et al. 4 du CO. Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

3. INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ SIMPLE CLEUSON-DIXENCE

Les investissements nets de Grande Dixence SA dans Cleuson-Dixence sont portés au bilan dans la rubrique «Installations en exploitation».

Les actifs, passifs, charges et produits de Cleuson-Dixence sont intégrés individuellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22^e.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à nonante jours, auprès de banques ou parties liées de la société. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués aux valeurs actuelles. En l'absence de valeurs

actuelles, ils sont évalués à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu du risque ducroire.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (prêts) sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

Participations

Les participations sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

Du fait que Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues, elle ne prépare pas de comptes consolidés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Les actifs de production soumis au droit de retour gratuit sont amortis au maximum sur la durée des concessions.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

Les principales durées d'amortissements par type d'immobilisations sont:

Bâtiments	50 ans
Concessions	80 ans
Génie civil	50 à 80 ans
Équipements électriques, hydrauliques et mécaniques des usines	10 à 50 ans
Voies d'accès et routes	40 ans
Téléphériques	35 à 50 ans
Ateliers et dépôts	35 à 50 ans

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation des capitaux durant la construction, des intérêts intercalaires sont calculés lorsque le coût de construction total est supérieur à CHF 1 million

et que la durée de construction est supérieure à un an.

Les intérêts intercalaires sont activés proportionnellement à l'investissement moyen et au taux moyen des fonds étrangers rémunérés. Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Dépréciation d'actifs

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la part aux frais annuels de Grande Dixence SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est

maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

Emprunts

Les frais d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt et présentés en diminution de l'ensemble des emprunts.

Engagements

Les engagements (dettes sur achats et prestations et passifs transitoires) sont en général portés au bilan à la valeur nominale.

Provisions

Les provisions sont constituées conformément aux règles de gestion de l'entreprise. Ce poste englobe les provisions pour divers engagements





et risques dont l'échéance ou le montant, voire les deux, sont incertains.

La « Provision pour adaptation des rentes » permet de couvrir les allocations bénévoles de renchérissement aux retraités et la « Provision pour pont AVS » doit couvrir le départ à la retraite anticipée des employés de Grande Dixence SA. Elles sont estimées selon des règles actuarielles.

Réserve légale issue du bénéfice

Les attributions à la réserve légale issue du bénéfice sont effectuées en conformité des règles du droit des sociétés anonymes.

Instruments financiers dérivés

Grande Dixence SA est soumise au risque des taux d'intérêts. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture et en accord avec le Conseil d'administration. Ces instruments étant employés à des fins de couverture, les mêmes principes d'évaluation que ceux utilisés pour l'opération de base sont appliqués en lieu et place de l'évaluation à la juste valeur.

Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants, pour lesquels une sortie de fonds est estimée

improbable, ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

Transactions avec des parties liées de la Société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la Société:

- les transactions avec les actionnaires de la Société;
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire;
- les transactions avec d'autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés mentionnées sous la Note 17 sont considérées comme des actionnaires.

Rapport sectoriel

Grande Dixence SA est active dans un seul secteur: la production d'énergie issue des forces hydrauliques en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de compte sectoriel.

5. CRÉANCES SUR VENTES ET PRESTATIONS

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Tiers	1 118 700	1 119 203
◆ Actionnaires	160 100	163 286
◆ Sociétés du groupe	193 609	182 236
CRÉANCES SUR VENTES ET PRESTATIONS	1 472 409	1 474 725

6. AUTRES CRÉANCES

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Tiers	687 987	491 756
AUTRES CRÉANCES	687 987	491 756

7. ACTIFS TRANSITOIRES

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Tiers	1 662 473	502 531
◆ Actionnaires	2 835 172	11 164 370
◆ Sociétés du groupe	958 064	2 144 090
ACTIFS TRANSITOIRES	5 455 709	13 810 991

8. PARTICIPATIONS

Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues et, par conséquent, ne prépare pas de comptes consolidés.

	Part au capital	Part aux droits de vote	Capital social au 31.12.2019 CHF	Capital social au 31.12.2018 CHF
◆ HYDRO Exploitation SA, Sion				
Exploitation de sociétés hydroélectriques	35 %	35 %	13 000 000	13 000 000
◆ Elektrizitätswerk Zermatt AG, Zermatt				
Production et distribution d'électricité	45 %	45 %	10 000 000	10 000 000
◆ Forces Motrices de la Borgne SA, Vex				
Production d'électricité	29 %	29 %	12 000 000	12 000 000

Participations	Total en CHF
◆ Immobilisations brutes au 31.12.2017	45 952 286
Augmentations	–
Diminutions	–
◆ Immobilisations brutes au 31.12.2018	45 952 286
Augmentations	–
Diminutions	–
◆ Immobilisations brutes au 31.12.2019	45 952 286
◆ Fonds d'amortissement au 31.12.2017	2 438 523
Attributions	304 815
Dissolution	–
◆ Fonds d'amortissement au 31.12.2018	2 743 338
Attributions	304 815
Dissolution	–
◆ Fonds d'amortissement au 31.12.2019	3 048 153
◆ Immobilisations nettes au 31.12.2018	43 208 948
◆ Immobilisations nettes au 31.12.2019	42 904 133

Le prix d'acquisition de la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA comprenait un montant complémentaire correspondant à la valorisation du droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année depuis 2009 et ce durant toute la durée de la concession. Par conséquent, ce droit de prélèvement doit être amorti. En 2019, un amortissement de CHF 304 815 de la participation a été calculé et comptabilisé sur la durée restante de la concession, à savoir 65 ans.

Chiffres clés des participations détenues

Les bilans résumés et audités au 31.12.2019 se présentent ainsi:

en 000 CHF	HYDRO Exploitation SA	Elektrizitäts- werk Zermatt AG	Forces Motrices de la Borgne SA	Cleuson- Dixence société simple (*)
◆ ACTIF				
Actifs circulants	18 843	20 105	2 771	1 160
Actifs immobilisés	12 433	33 009	42 268	941 168
◆ PASSIF				
Fonds étrangers	12 830	23 602	32 955	2 044
Fonds propres	18 446	29 512	12 084	940 284

* Intégrée proportionnellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22e

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Installations en exploitation		
◆ Concessions	4 093 264	4 093 264
◆ Adductions et usines de pompage de la vallée de Zermatt	359 552 299	359 546 948
◆ Adductions et usines de pompage de la vallée d'Hérens	347 929 337	346 860 735
◆ Barrage du val des Dix	548 640 379	548 640 378
◆ Aménagement et usine de Fionnay	225 212 058	224 718 420
◆ Aménagement et usine de Nendaz	270 314 047	270 067 777
◆ Installations de commande à Sion	6 310 000	6 310 000
◆ Cleuson-Dixence (15/22 ^e)	1 019 982 101	1 019 982 101
◆ Autres immobilisations (p. ex. immeubles divers)	38 843 872	38 843 872
	2 820 877 357	2 819 063 495
◆ Fonds d'amortissement	-1 672 510 937	-1 634 724 450
	1 148 366 419	1 184 339 046

ACTIF IMMOBILISÉ

	Installations en exploitation CHF	Installations en construction CHF	Total CHF
Immobilisations brutes au 31.12.2017	2 805 344 646	19 436 616	2 824 781 262
♦ Augmentations	3 293 804	7 362 098	10 655 902
♦ Intérêts intercalaires	–	286 340	286 340
♦ Diminutions	-1 257 725	–	-1 257 725
♦ Transferts	11 682 770	-11 682 770	0
Immobilisations brutes au 31.12.2018	2 819 063 495	15 402 284	2 834 465 780
♦ Augmentations	–	17 291 785	17 291 785
♦ Intérêts intercalaires	–	307 679	307 679
♦ Diminutions	-100 000	–	-100 000
♦ Transferts	1 913 861	-1 913 861	0
IMMOBILISATIONS BRUTES AU 31.12.2019	2 820 877 357	31 087 886	2 851 965 243
Fonds d'amortissement au 31.12.2017	-1 598 141 483	0	-1 598 141 483
♦ Attributions: amortissements planifiés	-37 840 692	–	-37 840 692
♦ Dissolutions	1 257 725	–	1 257 725
Fonds d'amortissement au 31.12.2018	-1 634 724 450	0	-1 634 724 450
♦ Attributions: amortissements planifiés	-37 886 487	–	-37 886 487
♦ Dissolutions	100 000	–	100 000
FONDS D'AMORTISSEMENT AU 31.12.2019	-1 672 510 937	0	-1 672 510 937
Immobilisations nettes au 31.12.2018	1 184 339 046	15 402 284	1 199 741 330
Immobilisations nettes au 31.12.2019	1 148 366 419	31 087 886	1 179 454 306
		31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
Des frais d'études et projets (incorporels) figurent dans cette rubrique pour un montant net de		6 621 322	4 467 279

10. DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Tiers	1 799 539	1 007 133
◆ Actionnaires	914 780	909 442
◆ Sociétés du groupe	3 668 704	4 932 224
DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS	6 383 023	6 848 799

11. AUTRES DETTES

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Tiers	253 385	414 801
AUTRES DETTES	253 385	414 801

12. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Charge ordinaire de prévoyance	72 942	74 026
TOTAL	72 942	74 026
Dettes envers les institutions de prévoyance	0	0

13. PASSIFS TRANSITOIRES

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Impôt spécial sur les forces hydrauliques	20 220 000	22 282 000
◆ Redevances hydrauliques	14 047 000	15 138 000
◆ Impôts	7 414 192	6 734 588
◆ Énergie à livrer		
– Tiers	571 000	574 000
– Sociétés du groupe	562 000	592 000
◆ Divers		
– Tiers	1 882 682	2 108 000
– Sociétés du groupe	1 270 634	2 578 114
PASSIFS TRANSITOIRES	45 967 507	50 006 702

14. EMPRUNTS

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Emprunts à court terme:		
– Tiers	803 664	155 000 000
– Actionnaires	30 000 000	–
◆ Emprunts à long terme:		
– Emprunts obligataires	709 164 711	609 181 142
– Autres emprunts à long terme envers tiers	104 969 624	104 965 847
EMPRUNTS	844 937 998	869 146 989

DÉTAIL DES EMPRUNTS

	Échéance		31.12.2019	31.12.2018
			CHF	CHF
◆ Obligataires				
2.375 %	2011	10.06.2021	100 000 000	100 000 000
1.75 %	2016	12.05.2022	150 000 000	150 000 000
1.25 %	2018	06.06.2023	100 000 000	100 000 000
1.125 %	2017	04.07.2024	160 000 000	160 000 000
1.375 %	2015	18.02.2025	100 000 000	100 000 000
0.8 %	2019	17.06.2026	100 000 000	–
			710 000 000	610 000 000
Frais d'emprunts			–835 289	–818 858
Total des emprunts obligataires			709 164 711	609 181 142
◆ Emprunts divers				
0.75 % Actionnaires	2019	21.01.2020	30 000 000	60 000 000
3.3 % BCF	2009	21.07.2019	–	75 000 000
3.53 % BCVS	2009	21.07.2019	–	20 000 000
3.16 % BCVD	2011	31.08.2021	50 000 000	50 000 000
3.3 % BCJ	2012	15.01.2027	10 000 000	10 000 000
3.3 % BCF	2012	15.01.2027	25 000 000	25 000 000
3.3 % BCVS	2012	15.01.2027	20 000 000	20 000 000
			135 000 000	260 000 000
Frais d'emprunts			–30 376	–34 153
Total des emprunts divers			134 969 624	259 965 847
Total des emprunts			845 000 000	870 000 000
◆ BCVd c/c			803 664	–
◆ Frais d'emprunts			–865 666	–853 011
TOTAL DES EMPRUNTS			844 937 998	869 146 989

ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Emprunts à court terme < 1 an	30 000 000	155 000 000
Total emprunts à court terme	30 000 000	155 000 000
Emprunts à long terme <1 à 5 ans >	660 000 000	560 000 000
Emprunts à long terme > 5 ans	155 000 000	155 000 000
Total emprunts à long terme	815 000 000	715 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS	845 000 000	870 000 000

15. ENGAGEMENTS ENVERS DES FONDS DE PRÉVOYANCE

Le personnel de Grande Dixence SA est affilié depuis le 1^{er} avril 2018 auprès de la fondation Caisse Pension Energie (CPE) à Zurich, institution de prévoyance collective de la branche, juridiquement indépendante, fondée sur le régime de la primauté des cotisations. Le taux de couverture de la fondation CPE au 30 septembre 2019 s'élevait à 112,9%. La fondation est donc dans une situation financière saine.

Le Conseil de fondation de la CPE a décidé d'ajuster les taux de conversion pour la retraite normale et la préretraite. Il réagit ainsi à l'allongement toujours croissant de l'espérance de vie, ainsi qu'à la baisse des rendements générés par les placements. Le taux de conversion pour la retraite à 65 ans passera progressivement dans les années à venir à 5,0%. Les actifs assurés à la caisse à fin 2018 bénéficient de dispositions transitoires ainsi que d'une augmentation des cotisations employeurs qui permettent d'atténuer l'effet de cette mesure sur leurs futures rentes.

16. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

	Provision pour adaptation des rentes CHF	Provision pour engagement de retraite CHF	Provision pour pont AVS CHF	Total CHF
◆ Valeur comptable au 01.01.2018	1 774 000	0	70 000	1 844 000
Constitution	69 780	–	–	69 780
Utilisation	-265 780	–	–	-265 780
Dissolution	–	–	–	–
VALEUR COMPTABLE AU 31.12.2018	1 578 000	0	70 000	1 648 000
◆ Valeur comptable au 01.01.2019	1 578 000	0	70 000	1 648 000
Constitution	107 557	–	–	107 557
Utilisation	-225 557	–	–	-225 557
Dissolution	–	–	–	–
VALEUR COMPTABLE AU 31.12.2019	1 460 000	0	70 000	1 530 000

17. ACTIONNAIRES

	% du capital	Valeur nominale CHF
Alpiq Suisse SA – Lausanne	60%	180 000 000
AXPO Power AG – Baden	13 ⅓ %	40 000 000
BKW Energie AG – Berne	13 ⅓ %	40 000 000
IWB Industrielle Werke Basel – Bâle	13 ⅓ %	40 000 000
	100%	300 000 000

Le capital-actions se compose de 300 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000.- chacune. Le montant des réserves au bilan n'est pas distribuable.

18. TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET PARTIES LIÉES

Les actionnaires de la société se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, au prorata de leur participation au capital-actions, ainsi qu'à payer dans la même proportion les charges annuelles, qui comprennent notamment les intérêts des emprunts, les provisions nécessaires à leur remboursement et à l'amortissement des capitaux investis, les versements aux fonds d'amortissement, de renouvellement et de réserve, de même que le montant nécessaire à la rémunération du capital.

A partir du 1^{er} juin 2003, l'entretien courant et la maintenance des installations ont été confiés à HYDRO Exploitation SA, à Sion, société dont Grande Dixence SA est actionnaire à hauteur de 35%.

Grande Dixence SA et Alpiq Suisse SA ont signé deux contrats de mandat, l'un pour la gestion administrative et l'autre pour la gestion technique du complexe Grande Dixence SA. Ces deux contrats sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2009 et ont été reconduits en 2016 pour une période de trois ans. Ils concernent le cadre général de la gestion des actifs de la société.

19. LITIGE EN COURS

Grande Dixence SA est en litige, pour un montant de CHF 3.6 millions, avec un fournisseur qui a demandé l'inscription d'une hypothèque légale. Cette demande est contestée par Grande Dixence SA qui a également émis des prétentions à l'encontre dudit fournisseur. En l'état, Grande Dixence SA ne reconnaît aucun montant dans ses états financiers.

20. OBLIGATIONS DE GARANTIE EN FAVEUR DE TIERS (LONG TERME)

Grande Dixence SA participe à raison de 15/22^e à la société simple Cleuson-Dixence.

Dans la société de partenaires des Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB), Grande Dixence SA s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à prendre la livraison de sa part d'énergie et à couvrir les charges de la société dans la proportion de sa participation. Les charges annuelles de la société comprennent en particulier les intérêts, ainsi que les amortissements et provisions nécessaires au remboursement des emprunts. FMdB est au bénéfice d'une concession pour l'utilisation des forces hydrauliques, qui arrive à échéance en 2085.

21. REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Impôt spécial sur les forces hydrauliques	18 978 302	21 133 277
◆ Redevances hydrauliques	12 936 179	14 087 485
◆ Energie gratuite	596 015	639 399
REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES	32 510 496	35 860 161

Ces postes comprennent l'impôt spécial à payer à l'État du Valais, les redevances hydrauliques à payer aux Autorités concédantes et les fournitures d'énergie gratuite dues aux communes concédantes. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'impôt spécial (60%) et les redevances hydrauliques (40%) sont payés sur la base du taux maximum de CHF 110.-/kW.

22. AMORTISSEMENTS

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Immobilisations corporelles – amortissements planifiés	37 886 487	37 840 692
◆ Immobilisations financières – amortissements planifiés	304 815	304 815
AMORTISSEMENTS	38 191 302	38 145 507

23. CHARGES FINANCIÈRES

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Charges emprunts obligataires	9 853 889	8 883 333
◆ Charges autres emprunts et divers	8 607 455	14 460 494
◆ Intérêts intercalaires activés	-307 679	-286 949
CHARGES FINANCIÈRES	18 153 665	23 056 877

Dans les «Charges autres emprunts et divers» figurent:

- en 2018, la soulte payée de CHF 3.7 millions pour le rachat anticipé de l'emprunt 3,3% KKA de CHF 70 000 000, dont l'échéance était prévue le 15.01.2027;
- en 2019, le rachat d'un instrument financier dérivé de couverture de taux pour un montant de CHF 2 526 000.

L'activation des intérêts intercalaires sur les installations en construction est calculée au taux de 2,16% (2,56% en 2018).

24. IMPÔTS

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Impôts sur le capital	1 639 000	1 639 000
◆ Impôts sur le bénéfice	2 586 000	2 586 000
◆ Impôts foncier et divers	5 171 546	5 185 088
IMPÔTS	9 396 546	9 410 088

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé dans les charges de l'exercice est calculé sur la base du bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 9 474 000. Le taux d'impôt sur le bénéfice moyen applicable sur la base du résultat ordinaire s'établit à 27,3% (idem en 2018).

Les taxations définitives notifiées aux sociétés de partenaires en 2013 par le canton du Valais pour les années 2009 à 2011 ont fait l'objet d'un recours pour chacune d'elles auprès du Tribunal fédéral. En mai 2019, ce dernier a rendu un arrêt sur la base d'un dossier pilote. La décision devrait être extrapolée aux autres recourants, dont GD.

Sur la base de cette décision, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le principe du calcul de l'impôt sur le bénéfice, basé sur le résultat publié, tel qu'appliqué depuis 2009. Il a en effet estimé que les principes arrêtés par le Tribunal fédéral sont respectés.

25. HONORAIRES VERSÉS À L'ORGANE DE RÉVISION

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
◆ Prestations en matière de révision	57 197	54 443
◆ Autres prestations de services	–	–
TOTAL	57 197	54 443

26. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

	31.12.2019			31.12.2018		
	volume	Valeur positive	Valeur négative	Volume	Valeur positive	Valeur négative
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
◆ Couverture de taux	–	–	–	50 000 000	–	-756 760

27. INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Après la date de clôture des comptes au 31 décembre 2019, aucun autre élément méritant d'être relevé n'est survenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 31 mars 2020, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Grande Dixence SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques qui arrivent à échéance à fin 2044.

En 2019, la moyenne annuelle des emplois à plein temps s'élève à 3,4 employés (Exercice 2018, 3,4 employés).



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE GRANDE DIXENCE SA, SION



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
Téléfax: +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Grande Dixence SA, Sion

Lausanne, le 7 avril 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Grande Dixence SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, la variation des capitaux propres et l'annexe (pages 28 à 46) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



2



Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilité de l'organe de révision » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels ci-joint.

Valorisation / caractère recouvrable des immobilisations corporelles

Élément clé	<p>La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 se monte à KCHF 1'179'454 (fin 2018 : KCHF 1'199'741). Cette position représente le 94% du total du bilan. Des explications détaillées sur les estimations, les hypothèses ainsi que les traitements comptables sont données dans les notes 4, 9 et 22.</p> <p>L'appréciation du caractère activable des investissements, l'évaluation ultérieure des immobilisations existantes ainsi que de l'examen d'un éventuel indice de perte de valeur nécessitent de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés et de faire appel au jugement.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nous avons testé par sondage les acquisitions d'immobilisations corporelles par le biais de la revue des procès-verbaux du Conseil d'administration, de la Direction opérationnelle, du plan d'investissements, des reportings d'avancement des travaux, des contrats d'achats, des factures et des avis de paiement afin de vérifier la validité, l'évaluation et le caractère approprié des activations de l'année. Nous avons vérifié que le suivi des projets était régulièrement effectué, que les écarts significatifs par rapport aux montants budgétés étaient expliqués.</p> <p>Pour les immobilisations remplacées, nous avons vérifié l'enregistrement des sorties dans la comptabilité des immobilisations. Pour les investissements activés, nous nous sommes assurés de l'enregistrement correct des valeurs d'acquisition dans la comptabilité des immobilisations, avons vérifié les durées de vie retenues, la prise en compte des amortissements dès la mise en service ainsi que les valeurs nettes comptables en fin d'année.</p> <p>Nous avons comparé les taux d'amortissement pratiqués par rapport aux taux recommandés par la branche professionnelle et avons recherché les risques de dépréciation, en particulier en consultant les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration, de la direction générale, les budgets prévisionnels établis.</p>



3

Litige avec les autorités fiscales valaisannes sur la détermination du bénéfice imposable

Elément clé Les autorités fiscales valaisannes ont notifié pour les périodes fiscales 2009 à 2011 des taxations qui reposent sur une méthode de détermination du bénéfice imposable qui est contestée par la société. Une réclamation a été déposée le 27 septembre 2013 sur la base d'un modèle commun adopté par les sociétés de partenaires valaisannes. Le litige s'étend aux années suivantes. Grande Dixence SA conteste, entre autres, la méthode retenue par l'Administration fiscale pour la détermination du résultat et demande que l'imposition soit effectuée sur la base des déclarations d'impôts déposées. Suite à l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral en mai 2019 considérant la méthode du prix de revient majoré comme appropriée, la Direction a maintenu la même méthode de détermination du bénéfice imposable que pour les années précédentes. La provision pour les années non taxées définitivement à fin 2019 se monte à KCHF 7'243. Des explications détaillées sur les estimations et les hypothèses retenues par la direction figurent en note 24.

Nos procédures d'audit Nous avons obtenu la documentation liée à la réclamation déposée le 27 septembre 2013 par la société, l'arrêt émis par le Tribunal fédéral en 2019 ainsi que les calculs réalisés par la Direction pour la détermination du montant de la provision pour impôts à fin 2019. Sur cette base, nous avons vérifié le caractère plausible des hypothèses retenues par la Direction pour déterminer le montant de la provision à fin 2019.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Serge Clément
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Pascal Tréhan
Expert-réviseur agréé

PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 23 AVRIL 2020

L'assemblée ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 et du bilan arrêté au 31 décembre 2019, ainsi que du rapport de l'Organe de révision, décide:

Première proposition

d'approuver le rapport présenté par le Conseil d'administration, le bilan au 31 décembre 2019, le compte de profits et pertes de l'exercice 2019, l'annexe aux comptes et le tableau de financement.

Deuxième proposition

d'utiliser le solde disponible qui s'élève à CHF 9 474 000.– de la manière suivante:

Versement légal de 5% au fonds de réserve générale	CHF	474 000
Dividende de 3% au capital-actions de CHF 300 000 000	CHF	9 000 000
	CHF	9 474 000

Troisième proposition

de donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration
de Grande Dixence SA

Le président
M. WIDER

UNITÉS D'ÉNERGIE

1 kWh	=	1 kilowattheure	=	3600 kilojoules [kJ]	
1 MWh	=	1 mégawattheure	=	1000 kWh	= 3 600 000 kilojoules [kJ]
1 GWh	=	1 gigawattheure	=	1 million de kWh	= 3,6 térajoules [TJ]
1 TWh	=	1 térawattheure	=	1 milliard de kWh	= 3600 térajoules [TJ]

UNITÉS DE PUISSANCE

1 kW	=	1 kilowatt	=	1000 Watts [W]
1 MW	=	1 mégawatt	=	1000 kilowatts [kW]

UNITÉ DE TENSION

1 kV	=	1 kilovolt	=	1000 Volts [V]
------	---	------------	---	----------------

CAPACITÉ DE TRANSFORMATION

1 kVA	=	1 kilovoltampère
1 MVA	=	1 mégavoltampère

